



Un contrat de développement fluvestre pour la Seille navigable

La Seille navigable, 39km de rivière bucolique en Saône-et-Loire, entre Louhans et La Truchère, va prochainement faire l'objet d'un contrat spécifiquement dédié à son développement touristique. Cette démarche est portée par le Pays de la Bresse bourguignonne.

12/10/2015

■ Dans le cadre de sa stratégie de développement touristique 2011-2014, l'office de tourisme de la Bresse bourguignonne avait ciblé le tourisme fluvial comme filière prioritaire. En 2012-2013, avec le soutien du conseil régional, une étude a été menée par un cabinet afin de réaliser un état des lieux de l'offre touristique sur et autour de la Seille, d'identifier les enjeux de développement, de déterminer un plan d'actions et les principes de gouvernance pour la mise en œuvre de ce plan.

Sur la base de cette étude, et nourri par la consultation de l'ensemble des acteurs locaux et des réunions techniques, le syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne (SMBB) a élaboré en 2015 son contrat de développement fluvestre, portant sur son périmètre (de Louhans à Ratenelle) et associant les communes hors périmètre du pays (Sermoyer – Ain et La Truchère – Tournugeois). Nicolas SAUTEL a été recruté notamment pour réaliser cette mission, en lien étroit avec l'office de tourisme.

Le document s'articule autour de trois axes de développement qui favoriseront les retombées économiques sur le territoire de la basse vallée de la Seille :

- le confortement de l'éco-destination sur la Seille navigable,

13/10/2015

Bourgogne Tourisme

5, avenue Garibaldi - BP 20623 - F-21006 Dijon cedex

Tél : + 33(0)3 80 280 280 - Fax : + 33 (0)3 80 280 300

www.bourgogne-tourisme.com

- la mise en place d'une politique d'accueil, d'activités et de services équilibrés,
- la promotion et la mise en marché spécifiques à la Seille navigable.

Les projets d'investissement prévus dans le contrat pourront être cofinancés par la Région à hauteur de 40% maximum.

Le contrat de développement fluvestre sera signé par le Conseil régional de Bourgogne, Voies Navigables de France et le SMBB fin novembre et il portera sur une durée de 5 ans (2015-2020).